



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

- **Ce formulaire est à renvoyer 5 jours avant le début de l'intervention**
- Pour obtenir un arrêté de circulation (CERFA n° 14024*01 à compléter), la demande doit être faite **10 jours ouvrés** avant le début de l'intervention. L'arrêté de circulation permet d'obtenir l'intervention des services de Police Municipale en cas de non respect de l'interdiction de stationnement par les autres usagers.
- Les panneaux de réservation des places de stationnement sont à retirer au Centre Technique de Lamballe et à mettre en place par les soins du pétitionnaire :
 - S'il y a un arrêté de circulation : 7 jours avant l'intervention en zone blanche / 2 jours avant en zone bleue
 - S'il n'y a pas d'arrêté de circulation : 2 jours avant l'intervention

RETOUR DU FORMULAIRE :

Par mail : patrimoine@lamballe-armor.bzh

Par courrier : Lamballe-Armor - Gestion du Domaine Public

5 rue Simone Veil – BP 90 242 – 22402 LAMBALLE CEDEX

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Mail : patrimoine@lamballe-armor.bzh

Tél : 02 96 50 13 66

DEMANDEUR* :

NOM Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Mail : _____

SIRET (pour les entreprises) :

***L'occupation du domaine public est soumise à redevance. La facture sera adressée au demandeur.**

POUR LE COMPTE DE :

NOM Prénom : _____

INTERVENTION SUR LE DOMAINE PUBLIC :

Dates : _____

Adresse de l'intervention : _____

Nature de l'intervention

☐ **Déménagement :**

ancienne adresse _____

nouvelle adresse: _____

☐ DEMANDE DE MISE EN PLACE DES PANNEAUX PAR LES SERVICES TECHNIQUES (facturée)

☐ **Travaux** (description précise) :

☐ Echafaudage

Longueur (en mètres)

☐ Dépôt de matériels

Demande pour occupation
de :

☐ Places de stationnement :

Nombre de places :

☐ Trottoir :

Nombre de mètres :

☐ Chaussée complète :

Nombre de mètres :

☐ Demi-chaussée :

Nombre de mètres :

Cette autorisation est soumise à redevance selon les tarifs en vigueur

A _____, le _____

Signature :